

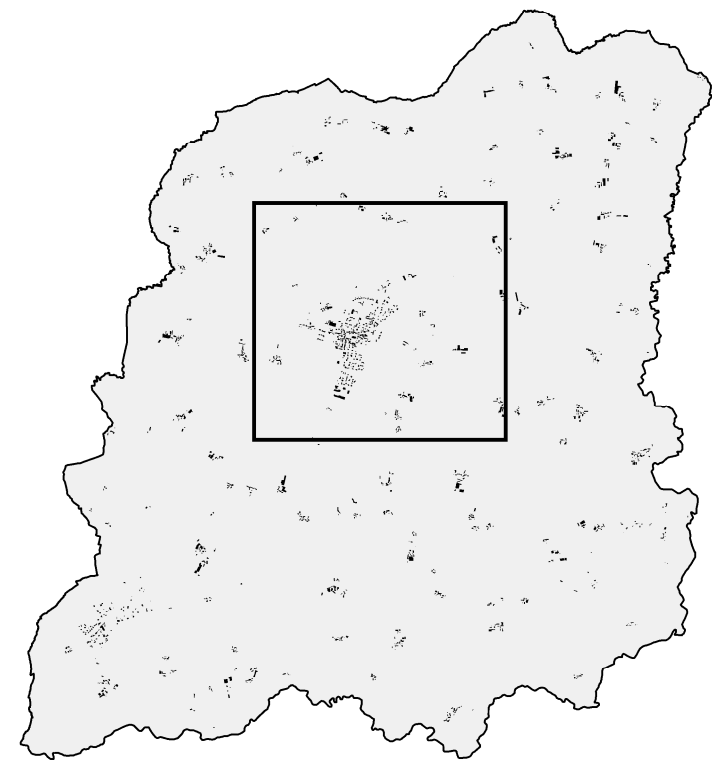
Commune de

# SAINT-M'HERVÉ

Département d'Ille-et-Vilaine

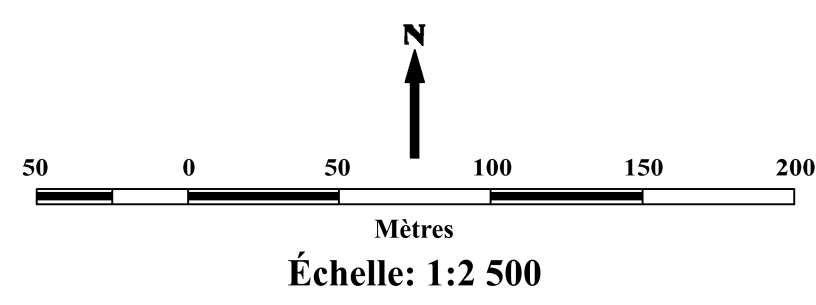
## Plan Local d'Urbanisme

N° 5. Plan de zonage - Planche C



Échelle : 1/2 500  
Approbation en date du 2 mars 2020

L'Atelier d'Ys  
21 rue du Tréfilé  
35520 La Mézière  
02.99.66.67.81



- ZONES URBAINES**
- UC (Centre-bourg)
  - UEa (Extensions pavillonnaires)
  - UEb (Extensions pavillonnaires et commerces)
  - UEI (Habitat et activités économiques)
  - UA (Activités économiques)
  - UG (Équipements collectifs)

- ZONES D'URBANISATION FUTURE**
- 1AUez (À vocation principale d'habitat ZAC Grande Motte)
  - 1AUGa (À vocation principale d'équipements collectifs)
  - 1AUGb (À vocation principale d'équipements collectifs)
  - 1AUA (À vocation économique)

- ZONES AGRICOLES**
- AA (Espace agricole)
  - Ala (STECAL à vocation économique)
  - Alb (STECAL à vocation économique)
  - AT (Centre équestre)

- ZONE NATURELLE**
- NF (Zone naturelle forestière)
  - NG (Gestion des eaux pluviales et des zones humides)
  - NL (Espace naturel de loisir)
  - NP (Espace naturel)
  - NPc (I.S.D.I.)
  - NTg (STECAL à vocation de tourisme et de loisirs)
  - NTh (STECAL à vocation de tourisme et de loisirs)
  - NTi (STECAL à vocation de tourisme et de loisirs)
  - NtL (STECAL à vocation de tourisme et de loisirs)
  - NTp (STECAL à vocation de tourisme et de loisirs)

- PRESCRIPTIONS DIVERSES**
- Limites communales
  - Orientations d'Aménagement et de Programmation
  - Marges de recul par rapport à l'axe de la voie
    - Usage d'habitation
    - Autres usages
    - Conseillée pour tous usages

- DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE**
- Protection environnementale**
- Espaces boisés classés (L 113-1 du CU) – Boisement
  - Éléments de paysage (L 151-23 du CU) – Boisement
  - Éléments de paysage (L 151-23 du CU) – Haie
  - Éléments de paysage (L 151-23 du CU) – Cours d'eau
  - Éléments de paysage (L 151-23 du CU) – Zones humides
- Protection architecturale et patrimoniale**
- Éléments de paysage (L 151-19 du CU) – Bâti
  - Éléments de paysage (L 151-19 du CU) – Bâti
  - Changements de destination d'un bâtiment agricole (L 151-11 du CU)
  - Servitude de protection des monuments historiques
  - Archéologie préventive

- SERVITUDES PARTICULIÈRES**
- Commerces en rez-de-chaussée d'immeuble ne pouvant faire l'objet d'un changement de destination
  - Liaisons douces à conserver, à modifier ou à créer (L 151-38 du CU)
  - Carrière existante ou à créer (R151-34 2° du CU) - Les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées
  - Périmètre de captage de la ressource en eau potable du Pont-Billon (périmètre éloigné)
  - Atlas des zones inondables
  - Emplacements réservés (L 151-41 du CU)

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Création d'une zone naturelle de loisirs avec promenade	COMMUNE	5 355 m <sup>2</sup>
2	Création d'un équipement d'intérêt collectif ou de service public ou de logements	COMMUNE	2 717 m <sup>2</sup>
3	Création d'équipements scolaires et de loisirs	COMMUNE	2 200 m <sup>2</sup>
4	Création d'une voie de contournement	COMMUNE	8 739 m <sup>2</sup>
5	Chemin autour de l'étang (largeur variable)	COMMUNE	5 838 m <sup>2</sup>
6	Chemin au sud du centre équestre 12 m	COMMUNE	1 559 m <sup>2</sup>
7	Chemin piéton RD 24 "Boulière" 7 m	COMMUNE	2 045 m <sup>2</sup>
8	Création d'une voie de desserte	COMMUNE	2 177 m <sup>2</sup>
9	Création d'une voie de desserte	COMMUNE	840 m <sup>2</sup>

